

*Questions orales*

Si on laisse entendre ou s'il semble qu'il y ait eu des irrégularités, je me ferai un plaisir de réexaminer la question et de dire à la Chambre et au député ce qu'il en est. Je tiens toutefois à assurer au député que j'ai fait preuve de vigilance pour toutes les nominations et que j'étais parfaitement convaincu que toutes ces questions avaient été réglées, de même que j'étais convaincu de la compétence et de l'intégrité du ministre en question.

**Des voix:** Bravo!

**M. Chrétien:** Monsieur le Président, je me réjouis d'apprendre que le premier ministre compte étudier la question.

● (1120)

LA POSSESSION D' ACTIONS—ON DEMANDE SI LE PREMIER MINISTRE ÉTAIT AU COURANT

**L'hon. Jean Chrétien (Saint-Maurice):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question très précise. Lorsqu'il a formé son cabinet, le premier ministre savait-il que ce ministre possédait 50 p. 100 des actions d'une fabrique de chaussures? Le ministre l'a-t-il informé expressément qu'il possédait ces actions? Si le premier ministre le savait, pourquoi l'a-t-il nommé à ce poste où, pendant au moins un mois et demi, le ministre a été en mesure de prendre des décisions visant son entreprise? La fiducie sans droit de regard ne peut fonctionner en pareil cas, car chacun sait que l'entreprise existe et que le ministre en possède des actions. La fiducie ne suffit pas; la compagnie lui appartient.

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, à ce que je sache, ce n'est pas un crime que de posséder des actions ou de faire partie du conseil d'administration d'une entreprise avant d'être nommé à de hautes fonctions.

**M. Waddell:** Le saviez-vous?

**M. Mulroney:** On se conforme ou on ne se conforme pas à toutes les exigences de la fiducie sans droit de regard et aux autres conditions prescrites, à juste titre, par le Parlement.

**M. Chrétien:** Le saviez-vous?

**M. Mulroney:** Je savais que le ministre et d'autres avaient des intérêts financiers qu'ils étaient obligés de déclarer conformément aux lois édictées par la Chambre. On m'a assuré que toutes les dispositions de la loi avaient été respectées. Toutefois, comme je l'ai dit au député, je me ferai un plaisir de réexaminer la question avec soin pour m'assurer qu'on a non seulement respecté la loi à la lettre, mais également observé l'esprit de la loi.

\* \* \*

## L'ÉCONOMIE

L'EXPOSÉ ÉCONOMIQUE—LES PRÉVISIONS QUANT AUX RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le cabinet de prévisions économiques Informetrica Ltée signalait ce matin que les coupures budgétaires

annoncées le 8 novembre allaient faire disparaître 50,000 emplois l'an prochain et réduire de 0.5 p. 100 la croissance économique réelle. Lorsqu'il a refusé de donner à la Chambre les chiffres dont le gouvernement disposait sur les emplois que ces coupures feraient disparaître, le ministre a affirmé qu'elles étaient insignifiantes et que de toute façon il y aurait un relèvement de l'embauche en 1985.

Étant donné la contradiction qui existe entre ses chiffres et le rapport d'Informetrica, le ministre voudrait-il nous dire si la perte de 50,000 emplois doit être considérée comme insignifiante? Est-ce cela du «duolingue» style conservateur 1984? Est-ce qu'il ne veut pas faire connaître maintenant les chiffres de pertes d'emplois calculés par son modèle de prévision? Va-t-il respecter l'engagement pris par les conservateurs de gouverner à ciel ouvert, et permettre à la Chambre de juger si c'est insignifiant ou non?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, ce que j'ai dit c'est que la suppression d'emplois n'était pas insignifiante. J'ai dit que les statistiques qui ont été crachées par le modèle économétrique étaient statistiquement insignifiantes.

**Une voix:** Quelle différence?

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Il y a des différences entre le modèle Informetrica, nos modèles et d'autres modèles économétriques qui existent au pays. Je demanderai au député de se souvenir de deux choses. D'abord que deux milliards nets de coupures sur une économie de 400 milliards n'est pas un montant majeur. Ensuite, que les modèles économétriques ne tiennent pas compte de l'élément qualitatif que constitue l'amélioration du climat de confiance, tant pour les consommateurs que pour les entreprises, ce qui, j'en suis persuadé, va entraîner un relèvement de l'embauche qui va largement dépasser les suppressions d'emplois mesurables suivant le modèle.

LA POSITION DU MINISTRE

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est):** Monsieur le Président, le ministre et le premier ministre continuent de parler des emplois qui pourraient être créés si les taux d'intérêt baissaient suffisamment, si la confiance des entreprises montait suffisamment. Est-ce que pour le gouvernement cette prévision est un simple vœu pieux, ou s'il a des données concrètes ou des informations fournies par ses amis des grosses sociétés qui lui apprennent qu'ils vont effectivement investir dans des emplois? Croit-il vraiment qu'il suffit d'appuyer sur le bouton des coupures pour que sa machine économique fasse sortir des emplois à l'autre bout? Comment explique-t-il qu'au Japon, où le déficit est plus élevé qu'ici en pourcentage du PNB, le taux de chômage est beaucoup moins élevé?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, je rappellerai au député que 32,000 emplois de plus ont été créés en octobre. Les choses évoluent dans le bon sens.